

BAROMETRE DE FRÉQUENTATION

Mai (Pont de l'Ascension et Pentecôte)

2023

Les Charentes

Flux Vision - Orange Business



Le calendrier favorable en mai, avec la présence des week-ends prolongés, et une météo plutôt clémente, ont encouragé la venue de nombreux touristes : la fréquentation en Charentes est en hausse de +5% par rapport à 2022.

- La fréquentation à l'Ascension, qui représente près d'1/4 de l'activité du mois de mai, est en légère baisse de -5% par rapport à l'an passé.
- Le week-end de la Pentecôte enregistre une progression de +5%. Le pic de fréquentation a été légèrement supérieur à celui du week-end de Pâques contrairement à l'an passé.

La tendance en mai est identique en Charente-Maritime (+5%). La fréquentation à l'Ascension est en légère baisse de -5% et, à l'inverse, enregistre une progression de +10% à la Pentecôte.

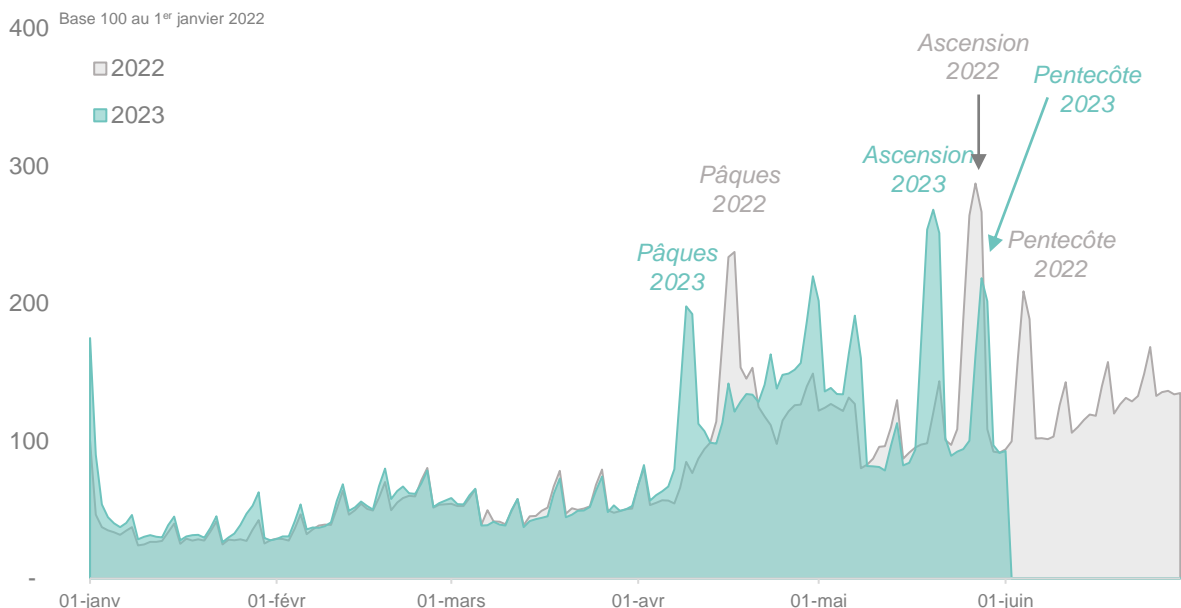
En Charente, la fréquentation en mai est stable par rapport à l'an passé. A l'Ascension et à la Pentecôte, l'activité touristique enregistre une baisse de -10% par rapport à 2022.

A l'instar des nuitées totales, le nombre de nuitées françaises est en hausse de +5% par rapport à 2022 en mai. Les franciliens sont les principales clientèles françaises du territoire (27%) en Charentes. Le poids des clientèles franciliennes diminue de -1,5 points au profit notamment des clientèles ligériennes. Par ailleurs, pendant les week-ends de l'Ascension et de la Pentecôte, la clientèle régionale dépasse la clientèle francilienne. Il est à noter un poids plus important des clientèles régionales lors de la Pentecôte (28% contre 24% lors de l'Ascension).

- En mai, l'évolution des nuitées françaises est plus favorable sur les territoires littoraux (+5%) par rapport aux territoires insulaires et intérieurs (stable).
- Lors de l'Ascension, la baisse de la fréquentation française est moins forte sur les territoires insulaires (-5%) que sur les territoires littoraux et intérieurs des Charentes (-10%).
- Lors de la Pentecôte, la fréquentation française sur les territoires littoraux progresse de +15% contre +5% pour les îles. Sur les territoires intérieurs des Charentes, la fréquentation est en baisse de -5%.

La fréquentation étrangère enregistre une hausse de +10% en mai par rapport à l'an passé. Les Britanniques restent la principale clientèle étrangère sur les deux départements.

Evolution des nuitées totales en Charentes



Clé de lecture : Ajustement des 2 courbes pour superposer les week-ends et jours de la semaine pour une meilleure comparabilité (décalage d'une journée en 2023).

Annexe : Tableau d'évolution par département

Les Charentes

Evolution / 2022	Nuitées totales	Nuitées françaises	Nuitées étrangères
Janvier – Mars	+5%	+5%	+15%
Avril	+15%	+20%	+5%
Mai	+5%	+5%	+10%
<i>Ascension</i>	-5%	-5%	-10%
<i>Pentecôte</i>	+5%	+10%	-5%
Depuis le début d'année	+10%	+10%	+10%

Charente

Evolution / 2022	Nuitées totales	Nuitées françaises	Nuitées étrangères
Janvier – Mars	+10%	+10%	+10%
Avril	+15%	+15%	+10%
Mai	=	=	=
<i>Ascension</i>	-10%	-10%	-5%
<i>Pentecôte</i>	-10%	-5%	-10%
Depuis le début d'année	+10%	+10%	+10%

Charente-Maritime

Evolution / 2022	Nuitées totales	Nuitées françaises	Nuitées étrangères
Janvier – Mars	+5%	=	+15%
Avril	+15%	+20%	+5%
Mai	+5%	+5%	+10%
<i>Ascension</i>	-5%	-5%	-10%
<i>Pentecôte</i>	+10%	+10%	-5%
Depuis le début d'année	+10%	+10%	+10%

MÉTHODOLOGIE et lexique - Données issues du dispositif Flux Vision - Orange Business



Définition d'un touriste : Personne qui n'est ni résidente, ni habituellement présente dont, la zone d'observation n'est pas sa zone de résidence (zone de présence majoritaire sur laquelle la personne doit passer au moins 22 nuits) et qui a été vue de manière non récurrente sur cette zone : au maximum sur 4 semaines (au moins une fois par semaine) sur les 8 dernières semaines.

Le segment "touristes" comprend les touristes "classiques" de loisirs et d'affaires, ainsi que d'autres types de population qui répondent à la définition : transporteurs routiers qui passent la nuit dans le département, saisonniers ou personnes en mission professionnelle de moins de 22 nuits dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie ou le tertiaire.